

Trucs et astuces

Avant de déposer les matières dans votre bac, pensez à réduire et à réutiliser.

Rincer légèrement les contenants et les sacs en plastique ayant contenu des aliments avec l'eau de vaisselle.

Retirer les circulaires et les coupons de caisse des sacs en plastique.

Sacs et pellicules plastiques souples : vider, rassembler et compresser dans un même sac puis fermer d'un nœud.

Ne pas récupérer les papiers et les cartons souillés d'huile, de graisse ou de nourriture.

Séparer les divers types d'emballages d'un même produit (par exemple, le sac de plastique d'une boîte de céréales).

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes et les fenêtres des enveloppes.



Savez-vous ce que deviennent les matières que nous récupérons ?

PAPIER

- feuilles de papier
- papier hygiénique
- papier essuie-tout

PAPIER JOURNAL

- boîtes d'oeufs
- litière pour animaux
- annuaires téléphoniques

CARTON

- boîtes de carton ondulé
- papier brun
- revêtements de toiture

VERRE

- bouteilles et pots
- matériaux isolants de fibre de verre
- composantes pour asphalte

PLASTIQUE

- vêtements en polar
- bacs à fleurs
- bancs de parc

MÉTAL

- canettes et boîtes de conserve
- outils et clous
- pièces d'automobile

La Charte des matières recyclables est disponible grâce à :

RECYC-QUÉBEC
Québec

En partenariat avec le COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.

Pour plus de détails: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux



RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX



Informations
819 623.7382

info@ridl.ca

Régie de la Lièvre

www.ridl.ca



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton

- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles:



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



Trucs et astuces

Mettez votre bac au chemin à chaque collecte même s'il y a peu de matières organiques à l'intérieur.

Placez un peu de papier journal, une boîte de céréale ou des résidus verts (feuilles mortes, gazon, résidus de taille de haie...) au fond du bac afin d'éviter que les matières organiques y collent.

Les résidus verts n'auront pas besoin d'être emballés avant la disposition dans le bac brun. Ils peuvent être disposés pêle-mêle.

Intercalez ou recouvrir les papillotes de papiers journaux par des résidus verts secs, cela limite la propagation des odeurs ou servez-vous de sacs de papier bruns.

Si nécessaire, nettoyez le bac à grande eau en y ajoutant un peu de vinaigre ou d'eau de javel.



INTERDIT

TOUS LES SACS DE PLASTIQUES
(conventionnel, biodégradable, oxydérégable...) sont interdit.

POURQUOI COMPOSTER ?

IL EST IMPORTANT DE COMPOSTER LES MATIÈRES ORGANIQUES POUR LES RAISONS SUIVANTES :

Afin de respecter les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle.

Afin de limiter les quantités de matières enfouies et de réduire la pollution.

Diminution de l'enfouissement car il sera moins coûteux de transformer les matières organiques en compost que de les enfouir.

Le compost obtenu sera retourné, gratuitement, aux citoyens par le biais des municipalités membres de la Régie.

**De plus,
c'est un engrais
100 % naturel !**



Compost obtenu après la transformation de matières organiques

Matières acceptées dans le bac de matières organiques

Résidus alimentaires, papiers et cartons souillés et résidus verts

**économique • logique
écologique**



Informations
819 623.7382

info@ridl.ca

Régie de la Lièvre

www.ridl.ca



Matières acceptées dans le bac de matières organiques

Résidus alimentaires, papiers et cartons souillés et résidus verts

DISPOSEZ DE VOTRE BAC BRUN, AU CHEMIN, EN MÊME TEMPS QUE VOTRE BAC VERT.

LE BAC BRUN

Un bac brun roulant de 240 litres sera distribué à chaque contribuable afin qu'il puisse disposer des matières organiques à l'intérieur et ce, avant la collecte.



LE BAC DE CUISINE

Un petit bac de cuisine destiné à la réception des matières organiques sera distribué en même temps que le bac brun.

Le bac de cuisine doit être vidé, régulièrement, afin d'éviter les odeurs et la présence de mouches.



RÉSIDUS ALIMENTAIRES (CRUS OU CUITS)

- Nourriture, fruits et légumes
- Café et thé (grains, sachet et filtre)
- Coquille de crustacé (homard, crabe...)
- Coquille d'oeuf
- Écaille de noix
- Pain, pâte alimentaire et gâteau
- Fromage
- Viande et poisson (incluant les os et les arêtes)



PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Assiettes ou verres de carton souillés
- Cartons souillés d'aliments (boîte de pizza...)
- Essuie-tout



AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides (après +/- 4 semaines)
- Cheveux
- Résidus de sécheuse

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes
- Gazon
- Résidus de jardin et de potager
- Branches, souches et arbres (en paquet de 25 kg et pas plus long que 6 pieds)



INTERDIT

TOUS LES SACS DE PLASTIQUES (conventionnel, biodégradable, oxydérable...) sont interdit.